**Du 5 au 16 mai : "JE VOTE" aux élections des délégués MSA 2025 !**

**ELECTIONS**

*Les élections des délégués MSA sont un moment essentiel pour l'avenir du monde agricole. En 2025, 13 760 délégués seront élus à travers la France, dont 291 en Gironde. Leur mission ? Représenter les adhérents, faire remonter leurs attentes et participer activement à la gouvernance de la MSA.*



Les délégués sont le relais entre la MSA et ses adhérents. Ancrés dans la réalité du terrain, ils veillent à un service de proximité adapté aux besoins du monde agricole. En votant, vous contribuez à faire vivre notre modèle mutualiste fondé sur la solidarité et la responsabilité.

**Pourquoi voter ? 4 bonnes raisons !**

**Un délégué proche de vous**

Vous vous reconnaissez dans ces situations ?

• "Je suis épuisé et j'ai besoin de repos."

• "J'ai besoin d'aide pour mes démarches en ligne."

• "Je cherche des aides pour mon handicap ».

Votre délégué est à votre écoute, vous accompagne et transmet vos besoins aux bons interlocuteurs. Par exemple pour accompagner les entreprises, exploitants et leurs familles en cas de difficultés économiques (échéanciers de paiement, prises en charge de cotisations …) et en cas de situation de souffrance ou de détresse.

**Un défenseur de vos droits**

Besoin de régulariser un dossier ou de mieux connaître vos droits ? Votre délégué vous aide dans vos démarches et agit avec les autres délégués pour faire évoluer la protection sociale agricole.

**Un acteur engagé sur le terrain**

Près de chez vous, il organise des actions utiles :

• Conférences sur la prévention et le bien-être agricole,

• Sensibilisation aux risques routiers,

• Pièces de théâtre sur des sujets professionnels et sociétaux,

• Stands d'information lors de salons et foires,

•Actions de prévention des risques professionnels et pour préserver la santé au travail.

**Un moteur de solidarité locale**

Il participe à des projets pour améliorer la vie en milieu rural :

• « Grandir en Milieu Rural » un dispositif pour soutenir des initiatives locales et le développement de services pour les jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents

* L’accompagnement des territoires avec des Chartes des Aînés ou encore un Schéma Départemental de Service aux Familles.

Comment et quand voter ?

Le vote se déroule du 5 au 16 mai 2025. Le dépouillement aura lieu le 22 mai.

Deux possibilités :

• En ligne : via un lien et des identifiants envoyés par courrier.

• Par courrier : en utilisant le matériel de vote reçu.

Quel que soit votre choix, votre vote est anonyme et confidentiel.

*Faites entendre votre voix : du 5 au 16 mai, je vote !*